

Objet : Adhésion et acquisition de badges CHARGEMAP pour véhicules électriques

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 5 novembre 2018, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de services avec la société CHARGEMAP (3 rue de Lisbonne – 67300 SCHILTGHEIM) pour l'adhésion au logiciel Chargemap Fleet et l'acquisition de deux badges Chargemap Pass, afin d'équiper ses véhicules électriques,

Considérant le montant estimatif de ce marché qui s'établit à 82,00 euros HT la première année puis 72,00 euros HT les suivantes,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure, pour une durée de deux ans renouvelable tacitement avec la société CHARGEMAP, un marché de services pour l'adhésion au logiciel Chargemap Fleet dont le coût d'abonnement annuel est de 36,00 euros HT par badge, et l'acquisition de deux badges Chargemap Pass dont le coût unitaire est de 5,00 euros HT, afin d'équiper ses véhicules électriques.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite est inscrit au budget Principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

26 SEP. 2019

**Le Président
Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20190926-201-09-22D-AU
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019



**Préfecture des
Pyrénées-Orientales**

750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél. 04 68 37 30 60 - Fax : 04 68 37 32 89
@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114